

# FONDS DE GARANTIE POUR LA CREATION, LA REPRISE OU LE DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES (FGES)

## GARANTIE BANCAIRE

### QUEL EST SON OBJECTIF ?

La garantie accordée par le FGES couvre des prêts sollicités pour répondre à deux types de besoins :

#### 1/ Besoins en fonds de roulement

Les prêts ne peuvent pas être utilisés pour compenser des pertes ni remettre en cause des accords de crédit à court terme.

#### 2/ Financement d'investissements

Les prêts doivent financer des investissements en matériel amortissable, en véhicules, en travaux ou acquisitions immobilières.

Les prêts doivent s'inscrire dans un plan de financement pluriannuel du démarrage ou du développement des entreprises créées ou reprises.

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire qui souhaitent créer, reprendre ou développer des entreprises solidaires, notamment au sens de l'article L443-3-1 du Code du travail.

Ils assument en titre et en fait les responsabilités de chef d'entreprise de :

- Association d'utilité sociale, porteuse de projets innovants, désireuse de pérenniser les « emplois-jeunes », ou développant des programmes européens ;
- Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ;
- Entreprise de moins de 50 salariés relevant du champ de l'économie solidaire.

Dans le secteur du commerce équitable, tourisme social et le logement très social.

### QUELLE EST LA PROCEDURE ?

L'entreprise contacte Aquitaine active de sa région qui lui communiquera la liste des pièces à réunir pour l'étude de son dossier.

### QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

**Durée des prêts**  
1 an minimum

**Montant des prêts**  
5 000 à 100 000 euros

**Montant maximal de la garantie**  
50% du montant du prêt

**Durée maximale de la garantie**  
5 ans

**Coût pour l'entreprise**  
2% du montant garanti du prêt, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie

### Clauses particulières

L'établissement prêteur s'interdit de solliciter des cautions ou garanties personnelles sur le prêt garanti au titre du FGES.

Des garanties complémentaires sont admises mais l'établissement prêteur garde au moins 30% du risque.

### VOTRE INTERLOCUTEUR



Siège Aquitaine Active

111 Cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux  
tel : 05.56.24.56.79 – fax : 05 56 96 73 49

Antenne Sud de la Région

Avenue Julian Grimau  
40220 Tarnos  
tel : 05.31.51.52.44 – fax : 05.59.58.71.44

### Partenaires



Membre du réseau  
**FRANCE ACTIVE**

